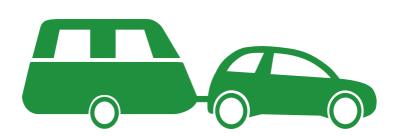


Service des automobiles et de la navigation

Av. du Grey 110 1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 examens.conduite@vd.ch www.vd.ch/san

MON EXAMEN PRATIQUE CATÉGORIE BE



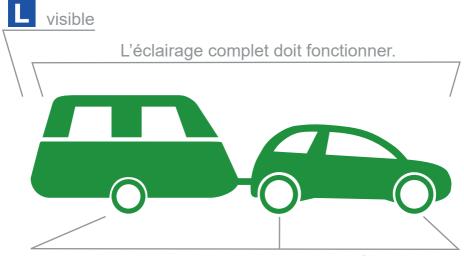
CONSEILS

- Prenez des leçons auprès d'un/e moniteur/trice de conduite.
- Exercez-vous à la conduite en privé tout en poursuivant votre formation avec votre moniteur/trice de conduite.
- Avoir une formation adéquate vous permettra d'éviter des échecs à l'examen pratique.

MON ENSEMBLE

Un ensemble de véhicules composé d'un véhicule d'examen de la catégorie B et d'une remorque d'un poids total autorisé d'au moins 1000 kg pouvant atteindre une vitesse d'au moins 80 km/h et ne figurant pas dans la catégorie B. La superstructure fermée de la remorque doit être au moins aussi haute que le véhicule tracteur. Elle peut être légèrement moins large, pour autant que la visibilité vers l'arrière soit assurée par les rétroviseurs extérieurs du véhicule tracteur. La remorque doit avoir un poids effectif d'au moins 800 kg.

Un convoi muni de plaques d'immatriculation étrangères n'est pas accepté.



Les pneumatiques doivent présenter un profil d'au moins 1,6 mm sur toute la surface de la bande de roulement.

Article 29 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR; RS 741.01) : "Les véhicules ne peuvent circuler que s'ils sont en parfait état de fonctionnement et répondent aux prescriptions."



En conditions hivernales, les pneus d'hiver sont obligatoires.

Ensemble avec une remorque pont non admis.



LIEUX D'EXAMENS



- Aigle, Ch. Sous le Grand Pré 6
- Cossonay, Rte de Dizy 4
- Nyon, Ch. du Bochet 8
- Yverdon-les-Bains, Rte de Lausanne 24

Les examens pratiques de conduite se déroulent toute l'année.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES



Permis de circulation



Permis d'élève



Pièce d'identité valable*



Permis de conduire Si vous en détenez déjà un

IMPORTANT:

Si votre véhicule n'est pas conforme, ou s'il manque un document original, l'examen ne sera pas effectué mais sera facturé.

Nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour votre examen pratique.

Votre Service des Automobiles et de la Navigation

^{*} Seuls les documents suivants sont acceptés comme documents d'identité : carte d'identité, livret de séjour, passeport.